

**Extraits du discours de SM le Roi à l'occasion  
du 33ème anniversaire de la Marche Verte  
06/11/08**

« Aussi avons-Nous décidé, avec l'aide de Dieu, d'amorcer une nouvelle phase dans le processus continu des réformes globales que Nous conduisons, en lançant la dynamique d'une régionalisation avancée et graduelle, englobant toutes les régions du Maroc, avec, à leur tête, la région du Sahara marocain.

A cet égard, Nous réaffirmons la ferme volonté qui Nous anime de permettre à toutes les populations et aux fils de cette région de prendre en charge la gestion démocratique de leurs affaires locales, dans le cadre d'un Maroc unifié. Cela devrait se faire, soit par la mise en place d'une régionalisation élargie et appropriée, qui procède de notre propre volonté nationale, soit à travers l'autonomie proposée, une fois qu'elle aura fait l'objet d'un compromis politique, et que les Nations Unies l'aurent adoptée comme solution définitive au conflit.

Cher peuple,

La régionalisation envisagée est une réforme structurelle de fond. Un effort collectif est, donc, nécessaire pour que ce projet soit mis au point et porté à maturité. C'est pourquoi J'ai jugé bon de t'entretenir de la feuille de route qui doit y présider, tant au niveau de ses finalités et de ses fondements qu'à celui des approches qui s'y rattachent.

Notre ambition est grande de voir ce chantier prometteur favoriser l'ancrage de la bonne gouvernance locale, consolider la politique de proximité vis-à-vis du citoyen, et permettre de réaliser, au niveau régional, le développement socio-économique et culturel intégré escompté.

Pour que ces objectifs puissent voir le jour, cette réforme doit reposer sur les principes d'unité, d'équilibre et de solidarité.

Par unité, l'on entend l'unité de l'Etat, de la Nation et du territoire, en dehors de laquelle aucune régionalisation ne pourrait avoir lieu.

Quant à l'idée d'équilibre, elle renvoie à la nécessité de déterminer les compétences exclusives de l'Etat et de doter, en même temps, les institutions régionales des prérogatives nécessaires pour leur permettre de s'acquitter pleinement des missions de développement qui leur sont dévolues, et ce, dans le respect des impératifs de rationalisation, d'harmonie et de complémentarité.

Le principe de solidarité nationale demeure la clé de voûte de toute régionalisation avancée.

De ce fait, le transfert de compétences vers une région implique nécessairement que celle-ci puisse disposer de ressources financières provenant de l'Etat et de fonds propres.

En outre, la réussite de la régionalisation passe par l'adoption d'un découpage efficient propre à favoriser l'émergence de régions économiquement et géographiquement complémentaires et socialement et culturellement harmonieuses.

A l'instar de ce que Nous faisons pour la gestion des questions majeures de la Nation, Nous avons décidé d'adopter une approche démocratique, inclusive et participative dans l'élaboration de ce projet.

A cet effet, Nous entendons, avec l'aide de Dieu, mettre sur pied une commission consultative pluridisciplinaire, composée de personnalités reconnues pour leur compétence, leur vaste expérience et leur hauteur de vue. Nous lui confierons le soin de proposer - après l'avoir soumise à Notre Judicieuse Appréciation- une conception générale de la régionalisation, en gardant à l'esprit toutes les dimensions y afférentes, ainsi que le rôle qui revient aux institutions constitutionnelles compétentes dans sa mise en œuvre.

Nous sommes particulièrement attaché à ce que la conception générale de ce grand projet donne lieu à un débat national aussi large que constructif, auquel prendront part toutes les institutions et les autorités compétentes, ainsi que les instances représentatives et partisans, et les structures académiques et associatives qualifiées.

Quoique nous fassions pour la faire avancer, la régionalisation restera fort limitée si elle ne s'accompagne pas de la consolidation du processus de déconcentration. Aussi faut-il donner une forte impulsion à l'action de l'Etat, au niveau territorial, surtout en ce qui concerne la réorganisation de l'administration locale, et la nécessité de lui conférer plus de cohérence et d'efficacité, ainsi que l'impératif de renforcer l'encadrement de proximité.

A cet égard, Nous donnons Nos Directives au Gouvernement pour qu'il Nous soumette des propositions concernant la création de nouvelles préfectures et provinces, et ce, en tenant compte des impératifs de la bonne gouvernance territoriale, des spécificités et des potentialités propres à certaines régions, ainsi que des besoins de leurs populations respectives en matière de développement.

Nous engageons, également, le gouvernement à préparer une charte nationale de la déconcentration, avec pour objectif de mettre en place un système efficace d'administration déconcentrée, qui marque une rupture effective avec la pratique d'un centralisme figé, un système basé sur une approche territoriale, ainsi que sur le transfert de compétences relevant du pouvoir central vers les services externes, structurés en pôles techniques régionaux.

Cette charte doit aussi prévoir les mécanismes juridiques appropriés pour une gouvernance territoriale conférant aux walis et aux gouverneurs les prérogatives nécessaires à l'exercice de leur mission, notamment pour ce qui est de veiller à l'exercice efficient des compétences

relevant des organes de l'Etat, ainsi qu'à la cohérence des actions menées par l'ensemble des intervenants au niveau territorial , tant provincial que régional.

Nous exhortons tout le monde à faire preuve de patriotisme et de civisme en vue de relever le défi majeur qui consiste à faire émerger un modèle marocain original en matière de régionalisation. Parce que celle-ci incarne l'évolution démocratique et le niveau de développement atteints par notre pays, Nous voulons qu'elle soit un moyen pour ancrer la pratique de la bonne gouvernance et assurer une mise à niveau en vue d'une réforme institutionnelle profonde. »